

# section 5 du CoNRS

## 29/01/25 : Motion sur la mise en place des « key labs »

*La section 5 du CoNRS exprime son plein accord avec les motions de la C3N et de la CPCN s'opposant à la mise en place, actuellement envisagée par la direction du CNRS, de « laboratoires clés » qui concentreraient l'essentiel des moyens de l'organisme, tout particulièrement en termes de recrutements.*

*La section rappelle que ses évaluations n'ont jamais été formulées dans l'esprit d'établir une hiérarchie entre les unités de recherche, et ne peuvent être utilisées à cette fin, contrairement à ce que sous-entend la direction du CNRS. Elle souhaite au contraire souligner une grande homogénéité des unités dans lesquelles travaillent les chercheurs de la section, qui rend absurde et stérile l'exercice consistant à sélectionner a priori 25% de ces unités pour en faire des « laboratoires clés ».*

*La section 5 informe la communauté scientifique que, si elle advient, l'adoption des « laboratoires clés » ne modifiera en rien ses pratiques d'évaluation des candidatures aux concours.*

*Enfin, si ce dispositif est confirmé, la section prendra acte de l'absence de considération dont la direction du CNRS fait preuve pour les avis du comité national, et mettra fin à ses travaux pour la mandature à l'issue du jury d'admissibilité des concours chercheurs, le 15 mars 2025.*

Motion adoptée le 29 janvier 2025, par 20 voix pour et 1 abstention.